



# Licence Administration économique et sociale

## Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2016, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02037863

**HAL Id: hceres-02037863**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037863>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration économique et sociale (AES)

- Université de Franche-Comté - UFC

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sciences juridiques, économiques et de gestion

Établissement déposant : Université de Franche-Comté - UFC

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration économique et sociale* (AES) de l'Université de Franche-Comté (UFC) est une formation générale pluridisciplinaire. Les enseignements sont localisés sur deux sites, à Besançon au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences juridiques, économiques, politiques et de gestion (SJEPEG) et à Belfort à l'UFR Sciences, techniques et gestion de l'industrie (STGI). La formation est également offerte à distance par le centre de télé-enseignement universitaire (CTU) de l'UFC.

La pluridisciplinarité de la licence AES concerne principalement le droit, l'économie, la gestion et la science politique mais aussi la sociologie et l'histoire.

La formation a pour principal objectif de donner aux étudiants une formation généraliste approfondie leur permettant d'accéder à une large gamme de masters. L'orientation des étudiants est favorisée par les parcours que les étudiants choisissent en troisième année. Trois parcours sont proposés à Besançon : *Administration et gestion des entreprises* (AGE), *Administration et gestion territoriale* (AGT) et *Études politiques* (EP) ; l'UFR STGI accueille un parcours *Administration et gestion des entreprises-ressources humaines* (AGE-RH).

## Synthèse de l'évaluation

La licence AES de l'UFR SJEPEG accueille un nombre important d'étudiants (plus de 700 étudiants en moyenne sur l'ensemble du cycle) dans une formation pluridisciplinaire dont l'objectif est de fournir un niveau élevé de connaissances et de compétences permettant de poursuivre des études en master. La relation entre la licence et les masters est fortement déterminée par le choix du parcours choisi par l'étudiant en troisième année. Cette orientation est renforcée par les choix d'options en seconde année. La progressivité des enseignements et le maintien de la pluridisciplinarité pourraient être renforcés par un tronc commun effectif plus important en seconde année et une mutualisation d'une partie des enseignements en troisième année afin d'élargir le choix des masters proposés aux étudiants. Pour la licence AES de l'UFR STGI, la spécialisation intervient dès la seconde année avec un unique parcours AGE-RH qui détermine l'orientation des étudiants vers le master *Management des relations humaines* proposé par l'UFR, une telle spécialisation intervient trop tôt dans la formation en limitant les possibilités de choix entre les parcours.

Les responsables du diplôme et les équipes pédagogiques montrent une réelle volonté d'assurer la réussite des étudiants. Plusieurs dispositifs et actions sont mis en œuvre afin d'informer et de prévenir les futurs bacheliers sur les caractéristiques de la licence AES, afin de repérer les étudiants en difficulté durant le premier semestre et éventuellement de leur proposer un module de réorientation lors du semestre 2, afin de soutenir les étudiants de première et seconde année de licence (L1 et L2) en leur proposant des séances de tutorat, et afin d'aider les étudiants dans la construction de leur avenir avec l'atelier projet professionnel du semestre 4. Ces éléments sont complétés par la grande disponibilité des membres des équipes pédagogiques pour répondre aux questions des étudiants et par les services offerts en particulier par l'UFR SJEPEG pour assurer un suivi des étudiants et aider à résoudre les problèmes d'ordre pédagogique ou social que rencontrent certains étudiants.

Les relations entre la formation et la bibliothèque universitaire (BU) sont clairement établies et importantes. La journée AES et la création d'un réseau d'anciens étudiants de la licence AES permettent de renforcer la reconnaissance de la licence AES dans l'environnement extérieur et la cohésion des promotions d'étudiants.

Les résultats montrent que le taux de réussite augmente pour chacune des trois années de la licence AES (de 30 % à 34 % en L1, de 61 % à 65 % en L2 et de 61 % à 72 % en troisième année de licence (L3) sur la période 2010-2014), ce qui atteste de la qualité de la formation et de son pilotage.

La plupart des étudiants poursuivent leurs études en master après l'obtention du diplôme mais les informations sur leur réussite et leur insertion professionnelle ne sont pas connues. Le dossier et les documents présentés pour l'évaluation

de la licence *AES* présentent des insuffisances en particulier sur les modalités des examens et de fonctionnement des jurys et la dimension internationale. Le dossier d'évaluation se devait de mieux spécifier les caractéristiques propres à chaque site. Une plus grande coordination entre les deux équipes pédagogiques, soulignée dans le dossier comme devant être réalisée, devrait permettre une harmonisation et une intégration renforcées entre les deux sites.

En conclusion, la licence *AES* est dotée d'équipes pédagogiques soucieuses de la réussite des étudiants comme le montrent les dispositifs d'aide à la réussite. Le pilotage par le conseil de perfectionnement est bien assuré. Mais une plus grande clarté dans le choix des options par les étudiants de seconde année apparaît nécessaire pour la licence du site de Besançon. Une harmonisation des enseignements proposés sur les deux sites s'avère également indispensable.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Les enseignements de la première année de licence permettent à l'étudiant de recevoir une connaissance introductive des disciplines essentielles de la licence.</p> <p>A l'UFR SJPEG, en seconde année, l'étudiant est amené à faire des choix au sein des différentes unités d'enseignement (UE) qui déterminent de fait en partie le choix du parcours de troisième année. Les parcours ont été supprimés à partir de l'année 2013-2014, en deuxième année de licence (L2) au profit d'UE de nature optionnelle (trois UE sur cinq au semestre 3 et quatre UE sur cinq au semestre 4). La difficulté rencontrée par l'étudiant pour effectuer ses choix en L2 est indiquée dans le procès-verbal du conseil de perfectionnement de juin 2013. Les enseignements suivis en L2 pourraient ne pas être les plus cohérents avec le parcours choisi ensuite par l'étudiant en troisième année de licence (L3). En L3, les parcours présentent une forte cohérence avec une pluridisciplinarité qui leur est spécifique et les enseignements mutualisés entre les parcours sont très limités. Il serait judicieux de redéfinir un véritable tronc commun en L2 et de renforcer la mutualisation en L3.</p> <p>Il serait utile de dénommer les UE dans le tableau qui les présentent pour en accroître la lisibilité.</p> <p>A l'UFR STGI, le parcours <i>AGE-RH</i> commence en seconde année. Le tableau des enseignements devrait comporter des précisions sur les volumes horaires des matières au sein de chaque UE.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>La licence <i>AES</i> de l'UFC est une formation ancienne et reconnue, des formations proches sont proposées par les universités des régions voisines mais le nombre d'étudiants accueillis justifie pleinement sa présence dans l'offre de formation, de plus le parcours <i>EP</i> constitue une spécificité intéressante.</p> <p>Des professionnels sont membres du conseil de perfectionnement ce qui permet de recueillir des avis sur la pertinence de la formation par rapport aux besoins de formation de la région.</p> <p>La création d'un réseau d'anciens étudiants de la licence <i>AES</i> est aussi un élément très favorable pour asseoir la réputation de la formation. Certains anciens étudiants prennent des étudiants en stage et/ou sont susceptibles d'intervenir dans la formation.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique de l'UFR SJPEG comprend 38 enseignants-chercheurs de l'UFC dont quatre professeurs des universités et 30 de l'UFR SJPEG, 28 autres enseignants de statuts différents (professeurs agrégés et certifiés - PRAG et PRCE, attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), personnels administratifs, doctorants) et 24 vacataires parmi lesquels des professionnels non issus du secteur de la formation et présentant des profils différenciés (avocat, directeur général des services, directeur juridique etc.). L'équipe pédagogique de l'UFR STGI regroupe 31 personnes dont 14 enseignants de l'UFR (10 enseignants-chercheurs), sept autres enseignants et 10 professionnels. La diversité des équipes pédagogiques correspond bien à la pluridisciplinarité de la formation. Chaque équipe se réunit régulièrement, deux fois par an, ce qui montre l'importance accordée par les responsables au suivi pédagogique des étudiants et au bon déroulement des enseignements. Des responsables de la BU font partie des équipes pédagogiques.</p>

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Dans chacune des années, les effectifs sont importants. Sur la période 2010-2015, les effectifs moyens s'élèvent à 361 en L1, 183 en L2 et 163 en L3. On constate une érosion des effectifs sur la période qui est inversée en 2014-2015 par rapport à l'année précédente en particulier en L1 (+ 17 %) et en L2 (+13 %). Par contre, les effectifs en L3 diminuent de 20 % entre les années 2011-2012 et 2014-2015, cette évolution devrait faire l'objet d'une analyse de la part des responsables en prenant en compte la répartition des étudiants entre les trois parcours.</p> <p>Sur la période 2010-2014, les taux de réussite moyens se sont élevés à 30 % en L1, 62 % en L2 et 69 % en L3. Il est important de souligner que ces taux augmentent dans l'ensemble sur la période ; cette évolution montre le dynamisme et l'efficacité pédagogique de la formation. Ceci est confirmé par la diminution du taux d'étudiants n'ayant aucune note en L1, ce taux diminue de 18 % à 7 % entre 2010 et 2014.</p> <p>Les étudiants diplômés poursuivent pour la plupart leurs études en master ; moins de 10 % s'insèrent professionnellement. Pour ces derniers, les emplois occupés ne sont pas précisés alors que ces informations permettraient une analyse du caractère professionnalisant de la licence. De même, peu de précisions sont fournies au sujet des étudiants diplômés qui n'intègrent pas un master ou n'accèdent pas à un emploi, certains vont à l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG) afin de préparer les concours des fonctions publiques mais les autres sont supposés suivre une autre formation ou être en situation de recherche d'emploi.</p>
-------------------------------	---

<p>Place de la recherche</p>	<p>Les enseignants-chercheurs sont membres des différents laboratoires de recherche de l'UFC : Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC), Laboratoire de sociologie et d'anthropologie de l'UFC (LASA-UFC), Centre de recherche sur les stratégies économiques (CRESE), Centre de recherche en gestion des organisations (CREGO) et transmettent naturellement les avancées de la recherche par l'actualisation de leurs enseignements en fonction de leur domaine de recherche. Le dossier indique que des cours de méthodologie de la recherche sont dispensés en L3 mais ils n'apparaissent pas dans le tableau des UE. Les étudiants de L3 peuvent être invités à suivre les conférences et les colloques organisés par les différents groupes de recherche. La place de la recherche n'apparaît pas très importante mais elle est satisfaisante au regard du niveau de formation du diplômé.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>L'insertion professionnelle n'est pas l'objectif premier de la formation mais des éléments de professionnalisation peuvent être spécifiés. L'atelier projet professionnel (APP) permet notamment à l'étudiant de réfléchir sur son projet et de préparer sa recherche de stage. L'APP sera déplacé du semestre 4 au semestre 5 afin de pouvoir en faire bénéficier les étudiants qui entrent directement en L3. Le stage en troisième année permet également aux étudiants d'être en contact avec le monde professionnel. Les interventions des professionnels dans le cursus peuvent aussi être un élément favorable à la connaissance des milieux professionnels. Des rencontres sont organisées avec des anciens étudiants de la licence AES qui présentent les différents métiers exercés.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) présente les différents métiers accessibles après l'obtention de la licence AES, ces métiers devraient être mis en correspondance avec ceux effectivement exercés par les étudiants qui ne poursuivent pas leurs études après la licence. La fiche devrait être plus précise sur le contenu des UE en particulier pour la L2, et le stage est indiqué comme étant obligatoire pour tous les parcours ce qui n'est pas le cas.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les étudiants ont la possibilité de suivre un stage en troisième année. Le stage est obligatoire pour les parcours AGE (mais dans le tableau des UE il apparaît comme optionnel) et AGE-RH, il est optionnel pour les deux autres parcours. Le stage fait l'objet d'un suivi par les tuteurs, un universitaire et un professionnel, d'un rapport et d'une soutenance. Le nombre de crédits européens (ECTS) affectés au stage n'est pas précisé. Un livret du stagiaire est distribué aux étudiants afin de faciliter la recherche de stage et son bon déroulement. Le stage pourrait être rendu obligatoire pour tous les parcours, le mémoire serait réalisé en cas de recherche de stage infructueuse.</p>

	<p>En seconde année, les étudiants de l’UFR SJPEG réalisent un projet tuteuré sur une thématique (en 2013 la thématique choisie était : « justice(s) et injustice(s) »), ce travail collectif se traduit par la rédaction d’un écrit et par une présentation orale lors de la journée AES organisée chaque année. Ce projet permet aux étudiants une mise en œuvre transversale de leurs connaissances. La journée AES organisée par les étudiants est un temps fort de la formation, les étudiants exposent leur projet devant la promotion et l’équipe pédagogique mais aussi des professionnels invités et des lycéens intéressés par la licence AES. Les étudiants soulignent l’intérêt de cette journée.</p>
<p>Place de l’international</p>	<p>Le dossier contient peu d’informations sur la place de l’international dans la formation, il apparaît que cette dimension n’est pas considérée comme importante. Les étudiants peuvent effectuer un séjour dans une université étrangère dans le cadre des programmes Erasmus, CREPUQ (conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec) ou ISEP (<i>International Student Exchange Programs</i>) durant leur troisième année. Le nombre d’étudiants sortants ainsi que les destinations choisies ne sont pas indiqués dans le dossier.</p> <p>Durant chaque semestre, les étudiants suivent un enseignement de langue étrangère de 18 heures, les étudiants ont le choix entre l’anglais, l’espagnol, l’allemand et le FLE (français langue étrangère destiné aux étudiants étrangers qui doivent améliorer leurs compétences en français). Un objectif en termes de niveau de langue atteint à l’issue de la formation, n’est pas formulé.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d’aide à la réussite</p>	<p>La licence AES est destinée à accueillir principalement des étudiants titulaires d’un bac général en particulier de type économique et social (ES). Les futurs étudiants qui ne présenteraient pas le profil approprié sont prévenus à l’aide du site admission post bac (APB), lors des journées portes ouvertes ou encore lors des présentations de la licence dans les lycées. En L3, une proportion importante des étudiants provient de cycles courts de l’enseignement supérieur avec des diplômes de brevets de techniciens supérieurs (BTS) ou de diplômes universitaires de technologie (DUT) ; sur la période 2010-2015, cette proportion est en moyenne de 42 % ce qui est important et nécessite de mettre en place des enseignements de soutien. Ces derniers sont prévus en recourant au service du CTU qui offre les cours de la licence.</p> <p>Des passerelles sont possibles à la fin des deux semestres de première année de licence (L1) vers la licence <i>Économie-gestion</i> et à la fin de chaque semestre des L1 et L2 vers la licence <i>Droit</i>. Ces passerelles vers la licence <i>Droit</i> sont rares au sein des universités mais le dossier ne précise pas la procédure suivie ni le nombre d’étudiants concernés.</p> <p>Les dispositifs d’aide à la réussite constituent un des points forts de la formation : entretien individuel des étudiants de L1 n’ayant pas obtenu la moyenne au semestre 1 par les responsables de la formation et l’ingénieure chargée de l’aide à la réussite, possibilité de suivre un module de réorientation au semestre 2 (81 heures de travaux dirigés (TD)), séances de tutorat en L1 et en L2 assurées par des étudiants de master issus de la filière AES, formation à la recherche documentaire.</p>
<p>Modalités d’enseignement et place du numérique</p>	<p>Les enseignements sont dispensés en cours magistral associé ou non à des séances de TD ou en groupe. En L1 la proportion des TD ou des séances en groupe représente 38 % du volume horaire annuel ce qui constitue une proportion très correcte au regard du nombre d’étudiants.</p> <p>La formation propose un régime d’études adapté dit « spécifique » pour les étudiants présentant des contraintes particulières. La licence n’est pas proposée en alternance mais accueille des étudiants en formation continue et bénéficiant d’une validation des acquis professionnels (VAP) ou de l’expérience (VAE). La licence AES étant proposée également par le CTU, les possibilités d’accueil s’en trouvent élargies, de plus une double inscription est possible ce qui permet de renforcer les chances de succès des étudiants en difficulté pour suivre les enseignements en présentiel.</p> <p>Les enseignants utilisent la plateforme <i>Moodle</i> et peuvent utiliser les ressources du service pédagogique universitaire. Des séminaires sur l’innovation pédagogique sont organisés par le directeur adjoint de l’UFR SJPEG, chargé de l’innovation pédagogique. La BU propose aux étudiants des outils numériques d’aide à la recherche documentaire. L’usage du numérique à des fins pédagogiques sera renforcé dans les années à venir en fonction du degré d’implication des enseignants.</p>

<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La structuration des enseignements par semestre est bien équilibrée, chaque semestre comprend cinq UE associées à six ECTS. Mais la répartition des ECTS au sein des UE en fonction des différentes matières n'est pas précisée.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont diversifiées en fonction de la nature de la matière et des choix des enseignants. Les étudiants sont évalués lors des séances de TD, ils passent également des épreuves de contrôle continu et des épreuves terminales mais le dossier ne présente pas de façon explicite les pondérations entre les différents types d'évaluation, ni les mécanismes de compensation pas plus que les modalités de fonctionnement des jurys.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>La formation n'a pas mis en place une procédure de suivi des compétences acquises par les étudiants notamment à l'aide du portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Mais, au titre des compétences transversales, les étudiants sont préparés à la certification informatique et internet (C2i) en L1 et suivent aux semestres 1 et 3 un enseignement d'expression et de culture générale ainsi qu'un cours de langue à chacun des semestres. Le taux de certification au C2i n'est pas indiqué, de même en ce qui concerne la possibilité d'une certification en langue. Il faut souligner que la transversalité des connaissances fait l'objet d'une évaluation lors du projet tuteuré de L2.</p> <p>Le supplément au diplôme doit être revu et complété : il ne concerne que le parcours <i>AGT</i> et la spécialisation en parcours est maintenue en L2.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les informations sur le suivi des diplômés sont insuffisantes. Les résultats d'une seule enquête réalisée en juin 2014 auprès des diplômés de l'année 2011-2012 montrent que 83 % des répondants ont poursuivi leurs études en master et 9 % se sont insérés dans le monde professionnel, le taux de réponse étant de 92 %. Il serait intéressant de connaître les mentions de masters choisies par les étudiants afin d'analyser la relation avec le parcours suivi en L3 et d'évaluer ainsi la pertinence des parcours.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement comprend les responsables de la formation, l'équipe pédagogique, quelques professionnels et des représentants des étudiants de chaque année et de chaque parcours. Il se réunit chaque année. Les deux procès-verbaux des réunions de juin 2013 et 2014 montrent que le conseil joue effectivement son rôle pour améliorer l'efficacité pédagogique de la formation en prenant, dans la mesure du possible, des décisions adaptées en réponse aux demandes formulées, ils rendent compte également de la cohésion de l'ensemble des parties prenantes.</p> <p>Les étudiants évaluent les enseignements en répondant aux enquêtes EVAMAINE (procédure d'évaluation créée par l'Université du MAINE) mais les résultats détaillés ne sont pas présentés dans le dossier.</p>



# Observations de l'établissement

## Observations

Intitulé de la formation : **Licence AES**

Nous allons tenir compte des remarques faites dans le rapport de l'HCERES.

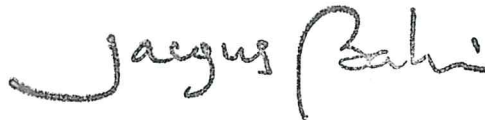
- Le choix des options en deuxième année sera désormais facilité car deux parcours seront mutualisés (AGT et EP) ; le nombre d'options proposé en deuxième année est donc moins important.
- Dorénavant en 3<sup>ème</sup> année, il n'existe plus que deux parcours (et non plus trois) : AGE et ETP.

Je soussigné Jacques Bahi, Président de l'UFC, atteste avoir pris connaissance des remarques formulées par le responsable de la formation.

Fait à Besançon, le 27/06/2016



Le Président,

A handwritten signature in blue ink that reads 'Jacques Bahi'.

Jacques Bahi